

Compte rendu de la séance du 5 mars 2020

Convocations : 28 février 2020

Affichage : 6 mars 2020

Présents : Jean-François CORNIQUET, Philippe DUPONT, Serge OUTURQUIN, Patrick BETTIOL, Pierre-Jean BOUTELLIER, Réjane FARCY, Sylvie HESDIN, Jacques VAN OVERBEKE, Michel WATIN,

Excusés : Fabrice ELOY, Pierre LEGRAND (donne procuration à Serge OUTURQUIN),

Secrétaire de séance : Patrick BETTIOL

Le compte rendu de la réunion du 11 février 2020 a été approuvé à l'unanimité

Acquisition parcelle AC120 : Frais de transfert de propriété

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que M. et Mme WATIN ont cédé à la commune une parcelle cadastrée AC120 d'une contenance de 50 ca. située 7, place du Général de Gaulle pour la somme d'un euro.

Il propose que la commune se substitue aux vendeurs pour régler la somme de 175.54 € relative au transfert de propriété. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité des présents (M. WATIN ayant quitté la salle au moment du vote).

Entretien parcelle AB63 et 65

Monsieur le Maire rappelle que la commune est désormais propriétaire de ces parcelles où différents aménagements sont prévus.

En attendant leur réalisation le Conseil Municipal autorise Monsieur Frédéric RICHARD, domicilié à Vers Sur Selle, à poursuivre l'exploitation des dites parcelles jusqu'à la fin de l'année 2020.

Instituant le régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les principes du RIFSEEP et propose à l'assemblée délibérante d'instituer la mise en œuvre du RIFSEEP. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'instaurer le RIFSEEP à compter du 4^{er} mars 2020 pour le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et dans les conditions fixées dans la délibération.
- D'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012

Autorisations spéciales d'absence pour évènements familiaux

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le personnel communal peut bénéficier d'autorisations spéciales d'absence pour motifs familiaux. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adopter la liste des autorisations d'absence.